

Académie de POITIERS
COLLEGE ROMAIN ROLLAND
32 ROUTE DE CHATAIN
86250 CHARROUX
Tél 05 49 87 51 17
Fax 05 49 87 73 04

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Date : JEUDI 12 NOVEMBRE 2020

Année scolaire : 2020/2021

Numéro de séance : 1

Date de transmission de la convocation aux membres :

1^{ère} convocation (oui/non) :

2^{ème} convocation (oui/non) :

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Madame HEINTZ Christine– Principale du Collège

Secrétaire de séance :

Quorum (13 ou 16) : 8

Nombre de présents : 12

Ordre du jour

1 – Approbation du PV conseil d'administration du 30 juin 2020

2 – Adoption de l'ordre du jour

I – Vie pédagogique et éducative

3 – Installation des commissions

4 – Protocole sanitaire du 2 novembre 2020

5 – Modification de l'emploi du temps

II – Fonctionnement Général

III – Vie budgétaire et financière

6 – DBM (virement entre services)

7 – DBM (prélèvement sur fonds de roulement)

IV– Questions diverses

PRÉSENCE au CONSEIL
Séance du 12 novembre 2020

Qualité		Titulaires			Suppléants			
		Nom - Prénom	P[☐]	A[☐]	E[☐]	Nom - Prénom	P[☐]	A[☐]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	BRIMAUD Claudie			X			
	Proviseur ou principal adjoint							
	Principale par intérim	HEINTZ Christine	X					
	Gestionnaire	FILLATRE Bénédicte	X					
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	NOIRAULT Lydie			X			
	Groupement de communes	M SOUBIROUS Rémy	X					
	Commune siège	M BOSSEBOEUF Patrice	X					
	Commune siège	M HUVELIN Julien	X					
PERSONNALITES QUALIFIEES		M CORDEAU Jean Samuel		X				
		M GIBOLD Didier		X				
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	DAVILA Maria	X					
		LIARAS Barbara	X					
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé							
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	CASTANEDO Laetitia	X					
		DOUX Adeline	X					
		LIZOT Cindy	X					
		RICOU Anne-Sophie	X					
	Elèves	BRUNET Margot	X					
		ROVERY Margaux			X			

[☐] P : Présents - A : Absent - E : Excusé

Le quorum étant atteint, Madame HEINTZ, Principale du Collège, Présidente, ouvre la séance du Conseil d'Administration à 18h15.

Ce conseil d'administration se déroule en visioconférence. Pour voter « pour », il est prévu d'utiliser le bouton « prendre la parole » : considérant que Margot Brunet assiste avec Mme Doux et que M. Bosseboeuf assiste avec M.Soubirous, il est proposé pour eux que l'activation du bouton « prendre la parole » compte pour deux voix. L'assemblée valide cette proposition à l'unanimité.

Mme la Principale rappelle l'ordre du jour et soumet des ajouts :

- bilan de l'hommage à Samuel PATY
- convention d'utilisation du matériel du syndicat intercommunal par le collège
- Présentation des PPMS risques majeurs et attentat-intrusion
- Don du syndicat intercommunal
- Bilan financier du séjour à Oléron
- Motion - Voeu, présentée par les enseignants

1. Approbation du conseil d'administration du 30 juin 2020.

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

2. Adoption de l'ordre du jour.

(ajouts compris)

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

I – VIE PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIVE

3. Bilan de l'hommage à Samuel PATY

(Mme Heintz) Le jour de la rentrée, les enseignants se sont retrouvés seuls, sans chef d'établissement, pour préparer le protocole sanitaire et l'hommage à M. Samuel Paty. Il a été convenu que cet hommage serait préparé dès le lundi matin 02 novembre et que les surveillants s'occuperaient des élèves pendant ce temps de concertation et de préparation. L'hommage s'est très bien déroulé au collège.

(B. Liaras) En effet, ce temps de concertation avec l'ensemble des enseignants présents, était nécessaire. Les enseignants ont convenu ensemble de la présentation aux élèves de cet hommage, des propositions, documents et travaux pédagogiques qui seront organisés pour prolonger la réflexion avec les élèves. Pour l'hommage, le choix a été fait de ne lire que des passages de la « lettre aux instituteurs » de Jean Jaurès. Le temps consacré à l'hommage a permis des échanges constructifs avec les élèves.

(Mme Heintz) En conseil pédagogique, il a été proposé de prolonger la réflexion, pas seulement sur l'hommage lui-même, mais aussi sur les objets qui ont été attaqués : l'Etat de droit, la liberté d'expression, les caricatures, qui sont une tradition française...

4. Installation des commissions

COMMISSION PERMANENTE

Composition	Titulaire	Suppléant
Le chef d'établissement	Mme BRIMAUD Claudie	
La gestionnaire	Mme FILLATRE Bénédicte	
Le représentant de la collectivité territoriale	Mme NOIRAUT Lydie	
Enseignants (3)	Mme LIARAS Barbara	
ATOS (1)		
Parent (3)	Mme DOUX Adeline	
	Mme RICOU Anne-Sophie	
	Mme CASTANEDO Laetitia	
Elèves	Mme BRUNET Margot	

COMMISSION EDUCATIVE

Composition	Titulaire	Suppléant
Le chef d'établissement	Mme BRIMAUD Claudie	
Enseignant (1)	Mme DAVILA Maria	
Parent (1)	Mme CASTANEDO Laetitia	

CONSEIL DE DISCIPLINE

Composition	Titulaire	Suppléant
Le chef d'établissement	Mme BRIMAUD Claudie	
La gestionnaire	Mme FILLATRE Bénédicte	
Enseignants (4)	Mme LIARAS Barbara	
	Mme DAVILA Maria	
ATOS (1)		
Parent (3)	Mme LIZOT Cindy	
	Mme CASTANEDO Laetitia	
Elèves (2)	Mme BRUNET Margot	
	Mme ROVERY Margaux	

CESC

Composition	Titulaire	Suppléant
Le chef d'établissement	Mme BRIMAUD Claudie	
La gestionnaire	Mme FILLATRE Bénédicte	
L'infirmière	Mme NARDO Christel	
Enseignants (1)	Mme BAL Juliette	
Parents d'élèves	Mme MARTIN Claudia	Mme DOUX Adeline

COMMISSION FONDS SOCIAL

Composition	Titulaire	Suppléant
Le chef d'établissement	Mme BRIMAUD Claudie	
La gestionnaire	Mme FILLATRE Bénédicte	
Enseignant	Mme MIKALA Isabelle	

COMMISSION HYGIENE ET SECURITE

Composition	Titulaire	Suppléant
Le chef d'établissement	Mme BRIMAUD Claudie	
La gestionnaire	Mme FILLATRE Bénédicte	
Enseignants		

CONSEIL DE LA VIE COLLEGIENNE (CVC)

Composition	Titulaire	Suppléant
Le chef d'établissement	Mme BRIMAUD Claudie	
La gestionnaire	Mme FILLATRE Bénédicte	
Enseignants (2)	Mme SPECQ Louise	
Assedu (1)		
Parents d'élèves (2)	Mme LIZOT Cindy	
	Mme MARTIN Claudia	
Elèves	Mme TUJAGUE Elisa	

Pour les commissions CESC, CVC, Fonds social, il n'est pas obligatoire d'être élu au CA pour siéger. Exceptionnellement, le tableau sera complété ultérieurement par les enseignants et les élèves. Les enseignantes élues au CA sont inscrites dans les commissions pour lesquelles la condition d'élue est nécessaire.

5. Présentation du protocole d'accueil mis en place à partir du 02 novembre 2020

(B. Fillatre) Un premier protocole sanitaire a été transmis aux parents dès dimanche 1er novembre pour que chacun prenne connaissance des conditions d'accueil de leur(s) enfant(s) le lendemain matin. Le protocole présenté est en fait la 2ème version, plus étoffée, transmise le 04 novembre. Elle reprend les recommandations aux parents, les gestes barrière (notamment lavage des mains et port du masque), l'organisation de l'accueil des élèves, de

leur arrivée dans l'établissement à la répartition des salles de classe, sans oublier le service de restauration ou les consignes de circulation dans l'établissement.

Il n'y a pas eu de questions ni par mail ou par téléphone de la part des parents depuis l'envoi du protocole.

(Mme Heintz) Le protocole établi pour le collège suit les recommandations du protocole national et est adapté au mieux. Mme Heintz constate que tout le monde porte son masque, ce qui a permis notamment de ne pas fermer l'établissement suite au cas déclaré de Covid d'un agent. Le virus circule mais surtout dans les familles. En outre, l'établissement a reçu du Ministère des masques de marque Corelle, qui remplacent ceux de marque DIM, contestés. Tous les personnels ont ou vont recevoir un lot de 6 masques. Une réserve de masques est également prévue pour les élèves en difficulté, qui l'auraient oublié, ou selon l'état de saleté du masque porté...

6. Modification de l'emploi du temps.

Compte-tenu du protocole imposé et de la configuration des locaux, les enseignants ont proposé de réduire la pause méridienne d'une demi-heure : pas de préau ou de locaux couverts permettant aux élèves de passer la récréation à l'abri, d'où manque de personnels en cas d'intempérie pour surveiller et le self et les élèves en classe.

Les emplois du temps des élèves ne sont pas modifiés dans leur organisation.

Les élèves reprendraient les cours à 13h30 au lieu de 14h00 et pourraient quitter l'établissement dès 16h30. Néanmoins, pour les élèves qui ne pourraient pas partir, l'enseignant qui a la classe pendant le créneau 16h00-17h00 (et donc 15h30-16h30 si modification acceptée) gardera les élèves jusqu'à 17h00 en « devoirs faits ».

(B. Liaras) Une réunion pédagogique est prévue le 13 novembre pour bien cadrer cet éventuel changement d'emploi du temps, savoir qui fait quoi... L'organisation ne serait peut-être pas modifiée.

Le conseil d'administration a émis un avis favorable à cette possibilité.

II – FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

7. Convention d'utilisation du matériel du syndicat intercommunal par le collège.

Par le biais d'une convention tripartite entre le Département, le syndicat intercommunal et le collège, il est convenu que le syndicat intercommunal met à disposition du collège le matériel nécessaire à l'entretien des espaces verts et des menus travaux, ainsi qu'un véhicule. En contrepartie, l'agent technique du collège entretient les espaces verts du syndicat (notamment stade et terrains situés avant l'accès au gymnase, ainsi que les haies) et procède à de menus travaux dans le gymnase. La présente convention prendra effet le 1^{er} janvier 2021 et son échéance est fixée au 31 décembre 2022.

Votants : 12

Pour : 12

Contre :

Abstentions :

8. PPMS Risques majeurs / PPMS attentat-intrusion

Mise à jour annuelle des PPMS risques majeurs et attentat-intrusion en date du 07 octobre 2020. Présentation des documents.

Un exercice « intrusion » a été réalisé le 05 octobre 2020. Un personnel de l'équipe mobile de sécurité du Rectorat « jouait » l'intrus et un gendarme était présent en qualité d'observateur.

Il nous faudra organiser des reconnaissances des zones de regroupement avec enseignants, personnels et élèves. D'autres exercices seront organisés dans l'année.

(Mme Heintz) Ces exercices sont nécessaires pour que les élèves acquièrent des actes réflexes, comme pour les exercices incendie, qui leur serviront n'importe où. Il faut présenter aux élèves ces exercices sous l'angle du réflexe de protection.

9. Don du syndicat intercommunal

Le syndicat intercommunal contribue financièrement chaque année aux projets pédagogiques proposés par l'établissement, à hauteur de 9700€. Depuis le début de l'année 2020, il a été

instauré une « clef de répartition » de cette subvention pour participer aux voyages (par exemple 15€ par jour et par enfant pour le séjour d'intégration). Le reliquat éventuel est utilisé pour financer les transports en bus, des entrées au cinéma, au théâtre, etc. Pour l'année 2020, marquée par des périodes de confinement et d'annulations de projets, il est demandé 8000€ pour participer au séjour « ski », au séjour à Paris des 3èmes (2019-2020) et au séjour à Oléron (2020-2021).

M. Soubirous, président du syndicat intercommunal, confirme la somme de 8000€, qui comprend par ailleurs la subvention prévue pour le séjour au ski en décembre 2020. En outre, le syndicat a financé du matériel pour les cours d'EPS (2 tables de ping-pong, 1 filet de volley, etc.).

La subvention annuelle du syndicat, à laquelle s'ajoutent celles du foyer socio éducatif et de l'association des parents d'élèves, est une aide conséquente au financement des projets de l'établissement.

Votants : 12 Pour : 12 Contre : Abstentions :

10. Séjour d'intégration des 6èmes à Oléron 2020

les élèves de 6^{ème} ont pu bénéficier du traditionnel séjour d'intégration à Oléron, du 16 au 18 septembre 2020, juste avant une nouvelle restriction des déplacements. Le budget prévisionnel avait été établi sur la base de 43 élèves participants : les 41 élèves présents à la rentrée ont participé.

Il faut rappeler l'importance de ce séjour pour les élèves : découverte du littoral et de la mer pour certains, apprentissage de l'autonomie (des élèves quittent leurs parents pour la 1ere fois), découvertes culturelles et sportives...

Les parents font savoir qu'ils sont satisfaits de ce séjour et qu'ils ont eu de très bons retours de la part de leurs enfants.

La contribution des familles était fixée à 90€ par élève. Le bilan financier est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 6222.30€. Pour ce faire, il est proposé d'augmenter la participation de l'APE : 353.57€ au lieu de 235.83€.

Votants : 12 Pour : 12 Contre : Abstentions :

III- VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

Si la période de confinement a fait réaliser des économies sur certains postes de dépenses, des imprévus sont venus grever le budget de fonctionnement du collège : les dépenses en papier essuie-mains, produits désinfectants et gel hydroalcoolique, masques, équipements de protection depuis la reprise du mois de mai majorent les dépenses de produits d'entretien de presque 3000€. 500€ avaient été budgétisés pour l'achat de matériels de cuisine mais des dépenses supplémentaires ont été nécessaires : du matériel de restauration d'occasion installé en août nous a contraint à acheter de nouveaux ustensiles. Le chauffe assiette acheté l'an dernier fonctionne mal si les assiettes sont de formats différents d'où l'achat de nouveaux lots d'assiettes, achats de nouveaux casiers depuis la mise en place de la zone de dérochage. 200€ ont été prévus en maintenance-réparation, or, cette année, nous avons presque 4000€ de réparations diverses dont 1150€ pour la réparation de la dernière fuite d'eau. Deux fuites d'eau, une repérée en mars et l'autre fin août viennent augmenter nos dépenses d'environ 1200 euros, sans compter l'augmentation des consommations induites par le lavage systématique des mains des élèves avant le déjeuner. Enfin, et cela avait été signalé et validé lors de la présentation du budget 2020, la ligne fluides-fuel avait été minorée de 6000€, car nous avons privilégié la pédagogie, sachant pouvoir prélever sur le fonds de roulement le cas échéant.

Pour pallier ces imprévus, il est proposé de procéder à des virements entre services, afin de ne pas trop prélever sur le fonds de roulement et utiliser au maximum les ressources prévues en 2020 :

11. Décision budgétaire modificative (virement entre services) :

- 3365 euros prévus pour la participation de l'établissement à des projets pédagogiques divers qui n'ont pu être réalisés du fait des confinements et restrictions de déplacements.
- 1700 euros prévus pour le transport à la piscine (même raison)
- 1600 euros prévus pour les séjours (même raison)
- Soit 6665 euros de AP vers ALO

(B. Liaras) Les crédits pédagogiques ne peuvent-ils pas être reportés sur l'année prochaine ?
(B.Fillatre) Les crédits non utilisés dans l'année « tombent » dans le fonds de roulement. L'idée est donc d'utiliser au maximum les crédits de l'année et de minorer le prélèvement sur le fonds de roulement.

Votants : 12 Pour : 12 Contre : Abstentions :

12. Décision budgétaire modificative (prélèvement sur fonds de roulement) :

En complément des virements entre services, il est proposé un prélèvement sur le fonds de roulement de 13500€. Ainsi les lignes Fluides – eau et fuel, Hygiène- produits d'entretien, Maintenance-matériels et réparations pourront être abondées à hauteur des dépenses réalisées.

Après ce prélèvement, le fonds de roulement disponible sera ramené à 58 de jours de fonctionnement.

Votants : 12 Pour : 12 Contre : Abstentions :

IV - QUESTIONS DIVERSES

Présentation d'une motion – vœu par les enseignants :

Mme Heintz précise que le vote du conseil d'administration concerne uniquement le fait d'annexer la motion au procès-verbal.

Présentation du vœu par Mme Liaras / lecture du texte. Le vœu met en évidence la fragilité organisationnelle de l'établissement induite par la mise en place du protocole sanitaire. Le collège reste ouvert : tous les enseignants et personnels en ont envie mais tous ont aussi à l'esprit de préserver la santé des élèves et des personnels, et pas seulement des enseignants. Ces derniers sont conscients du surcroît de travail pour les agents et les personnels administratifs. L'APE s'est associée à ce texte.

Votants : 12 Pour : 10 Contre : Abstentions :2

Vidéoprojecteur de la salle 14 :

Le vidéoprojecteur de la salle 14 ne fonctionne plus depuis janvier. Quand sera-t-il remplacé ? Pourquoi ne pas avoir inclus l'achat dans le prélèvement sur fonds de roulement ?

Mme Fillatre dit avoir été informée en juin. L'ampoule du vidéoprojecteur a été changée mais ce n'était pas le problème. Oubli de sa part dans les dépenses à réaliser. Elle verra avec les reliquats de crédits pédagogiques et reliquats éventuels pour en acheter un nouveau.

La séance est levée à 20h10

La Secrétaire

Bénédicte FILLATRE

La Présidente

Christine HEINTZ



Vœu présenté au Conseil d'administration du 12 novembre 2020

par les personnels enseignants, les personnels administratifs, les assistants d'éducation, les agents territoriaux et l'Association des parents d'élèves du Collège Romain Rolland de Charroux.

Depuis le début de la crise sanitaire, l'équipe éducative du collège Romain Rolland de Charroux a eu à cœur de faire fonctionner l'établissement, tout en appliquant les mesures sanitaires requises.

Notre priorité est que le collège reste ouvert parce que nous savons qu'une nouvelle fermeture aurait des conséquences scolaires et sociales importantes. Cependant, depuis le début de la crise, nous devons nous débrouiller sans moyens supplémentaires pour appliquer des décisions imposées nationalement, sans concertation. Le protocole sanitaire ministériel "renforcé" liste des préconisations à mettre en place "si possible" mais sans moyens dédiés.

Les assistants d'éducation, les agents d'entretien et administratifs ont vu leur charge de travail augmenter ; certains viennent plus tôt le matin, prennent sur leurs congés et jours de repos. Combien de temps vont-ils tenir ?

Confrontés aux injonctions contradictoires des autorités, les personnels administratifs, éducatifs et enseignants ont passé une partie de leur week-end à échanger des courriels pour préparer la rentrée du 2 novembre.

Le lundi matin, une grande majorité d'entre eux étaient réunis pour finaliser ces préparatifs et accueillir convenablement les élèves. Les aspects sanitaires - comment organiser le non brassage, la surveillance des heures d'étude et des récréations, notamment en cas de pluie, etc. - ont dû être tranchés. Les modalités de l'hommage à Samuel Paty ont été finalisées.

Au même moment, nous apprenions l'absence de notre cheffe d'établissement, jusqu'au 16 novembre au moins. Absence d'autant plus durement ressentie qu'elle assume deux fonctions : Principale et Conseillère principale d'éducation. Le recrutement d'un CPE est réclamé de longue date. Nous avons aujourd'hui une nouvelle preuve de l'urgence de ce recrutement et de la nécessité d'étoffer l'équipe éducative.

Dans la même matinée, nous avons été informés qu'un collègue chargé de l'entretien était malade et testé positif au COVID 19. Le flou des réponses qui ont été apportées dans un premier temps ne laisse pas de nous inquiéter.

Cette rentrée chaotique révèle la fragilité de l'édifice, qui menace de s'effondrer.

Nous soumettons ce vœu au Conseil d'administration pour :

- rappeler que la situation sanitaire actuelle nécessite le renforcement massif et immédiat du service public d'éducation.
- au niveau du collège, exiger le recrutement d'un CPE, de personnels d'éducation et d'agents territoriaux.
- obtenir des mesures garantissant réellement la sécurité sanitaire des élèves et des personnels (non brassage, vraie distanciation, matériel et protection...).

